L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 12 MAI 1888

PETITES ANNONCES.

PENSION—Grandes chambres bien aérées, à $1.50, $2 et $3 la semaine; pension, $3.50; dans une famille française, 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4 avril—3m

A. E. Phillips, notaire, 5 Comi. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000. 29 déc—6m

A VENDRE, la belle et agréable maison de résidence à deux étages s'élevant sur un vaste terrain et ayant jardin, arbres fruitiers, etc., à l'angle nord des rues Urselines et Prieur. S'adresser à G. A. Lanaux, rue Decatur, 71, au premier étage. 4mai—7f

A VENDRE, une propriété en parfait état, rue Royale, entre St-Louis. S'adresser 33 Exchange Alley de 1 à 3 heures P. M. Aussi, propriété rue Célombus entre Broad et Dorgenois. 6 mai—7 f

DEMANDES D'EMPLOI.

INSTITUTRICE—Une jeune Française, récemment arrivée, et munie de son brevet d'instittrice, désirerait se placer dans une famille pour enseigner le français et le piano. S'adresser, au bureau du journal, aux initiales L. O. 24avril—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Stoddart Howell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,466—Division "B"—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Lizzie ou Elisabeth Barnes, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne sera pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

11 mai—11 16 20

Succession de Mary Barnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,002—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Lizzie ou Elisabeth Barnes, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne sera pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

10 mai—10 15 20

W. C. Hardwick vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,248—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présenté par Abraham Hirtz, syndic définitif de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

11 mai—11, 15, 19.

Geo. H. Baisley vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 20,249—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Abraham Hirtz, syndic définitif dans cette affaire et l'état du compte de J. H. Gleeby, décédé syndic définitif de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes et tableaux.

Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

11 mai—11,15,19

J. B. Jusqua vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,554—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Abraham Hirtz, syndic définitif dans cette affaire et l'état du compte de J. H. Gleeby, décédé syndic définitif de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes et tableaux.

Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

11 mai—11,15,19

Succession de Rosannah Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 24,052—Division B. Attendu que John B. Vinez, administrateur public, a présenté et fait déposer au Cour la requête à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Rosannah Henderson, décédée intestat; et qu'il est ordonné que tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

5mai—5 9 13.

Succession du Dr J. F. Benguet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 23 676—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme M. Aimée Benguet et Ad. Shreiber, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

6 mai—6 11 15

Succession de Sarah J. Goodrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 23,550—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

5 mai—5 9 13

Succession de Mme Marie Benoal, veuve de Louis Héric.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No. 22,879—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

4 mai—4 9 13

AVIS AUX CREANCIERS.

Nicholas Rocco vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No. 23,092—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Lizzie ou Elisabeth Barnes, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

10 mai—10 15 20

Succession de Thomas Osborne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 24,003—Division E. Attendu que Mme Clara Osborne, née Magner, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dative de la succession de feu Thomas Osborne décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

5mai—5 9 13.

Succession de Sarah Goodrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 23,550—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Nlle-Orléans, 19 avril 1888.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. RANKIN, Député-Greffier.
19 avril—3f en 19 mai

Succession de Mme Marie Benoal, veuve de Louis Héric.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No. 22,879—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

4 mai—4 9 13

AVIS AUX CREANCIERS.

Nicholas Rocco vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No. 23,092—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Abraham Hirtz, syndic définitif dans cette affaire et l'état du compte de J. H. Gleeby, décédé syndic définitif de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes et tableaux.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

11 mai—11,15,19

J. B. Jusqua vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,554—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Abraham Hirtz, syndic définitif dans cette affaire et l'état du compte de J. H. Gleeby, décédé syndic définitif de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes et tableaux.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

11 mai—11,15,19

In re Interdiction de John M. G. Parker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,740—Division B. Attendu que Edward M. Tucke et Percy Parker, de Nlle de Lowell, Etat du Massachusetts, ont été nommés par le Comté susdit, tuteur et subrogé tuteur de John M. G. Parker, interdit, et ont demandé l'autorisation de prendre possession et de transférer de l'Etat de Louisiane les fonds appartenant à cet dit interdit John M. G. Parker.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente publication de semblable avis, les raisons pourquoi ladite demande ne devrait pas être accordée et pourquoi les dits fonds ne devraient pas être transférés par les susdits tuteur et subrogé tuteur de l'Etat de la Louisiane, à leur discrétion, la propriété de dits John M. G. Parker, interdit.

Par ordre de la cour.
ED. D'HÉRBIZE, Député-Greffier.
11 avril—3f en 20

Succession de Thomas Osborne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 24,003—Division E. Attendu que Mme Clara Osborne, née Magner, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dative de la succession de feu Thomas Osborne décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

5mai—5 9 13.

Succession de Sarah Goodrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 23,550—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Abraham Hirtz, syndic définitif dans cette affaire et l'état du compte de J. H. Gleeby, décédé syndic définitif de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes et tableaux.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

11 mai—11,15,19

J. B. Jusqua vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,554—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Abraham Hirtz, syndic définitif dans cette affaire et l'état du compte de J. H. Gleeby, décédé syndic définitif de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes et tableaux.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

11 mai—11,15,19

In re Interdiction de John M. G. Parker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,740—Division B. Attendu que Edward M. Tucke et Percy Parker, de Nlle de Lowell, Etat du Massachusetts, ont été nommés par le Comté susdit, tuteur et subrogé tuteur de John M. G. Parker, interdit, et ont demandé l'autorisation de prendre possession et de transférer de l'Etat de la Louisiane, à leur discrétion, la propriété de dits John M. G. Parker, interdit.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente publication de semblable avis, les raisons pourquoi ladite demande ne devrait pas être accordée et pourquoi les dits fonds ne devraient pas être transférés par les susdits tuteur et subrogé tuteur de l'Etat de la Louisiane, à leur discrétion, la propriété de dits John M. G. Parker, interdit.

Par ordre de la Cour.
ED. D'HÉRBIZE, Député-Greffier.
11 avril—3f en 20

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DE BILLETS DISTRIBUÉ.
L. S. L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La constitution de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels auront lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre
Nous soussignons, par le présent, que tous les billets présentés à tous les tirages, mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. F. Early
Commissaires.
Grand Tirage Trimestriel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, 12 JUIN 1888.
GROS LOT:
$300,000
100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10;
Quart de Billet $5 00;
Dixième de Billet $2;
Vingtième de Billet $1.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de...$300,000, soit $300,000
1 Lot de... 100,000,..... 100,000
1 Lot de... 50,000,..... 50,000
1 Lot de... 25,000,..... 25,000
2 Lots de... 10,000,..... 20,000
5 Lots de... 5,000,..... 25,000
25 Lots de... 1,000,..... 25,000
100 Lots de... 500,..... 50,000
300 Lots de... 200,..... 60,000
500 Lots de... 200,..... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION:
100 Lots de $500,soit..... $50,000
100 Lots de $300, ... 30,000
100 Lots de $200, ... 20,000
PRIX TERMINAUX.
1,000 Lots de $100, soit..... $100,000
1,000 Lots de $100, ... 100,000
2,136 Lots se montant à.....$1,055,000
Pour les Clubs ou toute autre information d'ordre ou consultation, votre écriture devra être distinctement écrite. Nous donnerons un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en blanc.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Aucune soumarde par l'Express (sans frais). Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
In New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lothaire F. Tower vs. Edward Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 23,668—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 59, nouveau plan, borné par les rues Valence, Cadiz et Water, et mesurant ensemble vingt pieds de face à la rue Water, la même façade au Fleuve, deux cent vingt pieds sur la ligne qui la sépare avec la propriété de dit Ilet, et la même façade sur la rue Cadiz, ensemble avec droits d'accès sur la devanture.

Acquis par E. R. Chaffe par acte en partage avec John T. Michel, conformément à un acte passé pardevant B. Commagere, notaire en cette ville, en date du 31 décembre 1875, dument enregistré au bureau des transferts livre 99, folio 310.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 avril—18 25—mai 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Denis vs. W. G. Wehner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,575—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui en dépendent, situé dans l'Ilet borné par les rues Calhoun, Magazine et Camp et la ligne de l'Upper Cité, mesurant vingt pieds de face sur Calhoun sur une profondeur de cent quatre-vingt-dix pieds de chaque côté, avec les bâtisses et améliorations dessus construites, connu sous le numéro 1317 Calhoun.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9mai—9 16 2, 30—6 9 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Ellen or Helen Buckley Wild

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,301—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux lots de terre situés dans le faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Lesée, Casa calvo, Congress et la Fondation, et mesurant chacun quarante-huit pieds de face sur Lesée sur une profondeur de cent soixante-douze pieds, et connus sous les numéros 1 et 2 de la subdivision de Mme H. J. Favrie, acte pardevant E. Stringer, notaire, le 6 mars 1867; le lot numéro quinze, de la subdivision E. Zimmerman, le 3 mai 1881, acte pardevant F. Adolphe, notaire; et le lot numéro seize, de Mme James P. Guinault, le 27 février 1883, acte pardevant O. Dreyfous, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28avril—28 mai 5 12 19 26 juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucien Baron vs Emile R. Chevallier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,244.—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 59, nouveau plan, borné par les rues Valence, Cadiz et Water, et mesurant ensemble cent vingt pieds de face à la rue Water, la même façade au Fleuve, deux cent vingt pieds sur la ligne qui la sépare avec la propriété de dit Ilet, et la même façade sur la rue Cadiz, ensemble avec droits d'accès sur la devanture.

Acquis par E. R. Chaffe par acte en partage avec John T. Michel, conformément à un acte passé pardevant B. Commagere, notaire en cette ville, en date du 31 décembre 1875, dument enregistré au bureau des transferts livre 99, folio 310.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 avril—10 17 24—mai 1 8 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Groceries, Vins, Liqueurs et autres articles, etc.

Meubles, Installations, Meubles, &c.

Smith Bros. & Co. vs. George B. Rice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,589—En vertu d'un writ d'attachement à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et par consentement des parties, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, le SAMEDI, 19 mai 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Casgnet, ancien Jackson, Palmyre, Prieur et Villere, et désigné comme le numéro trente, quatorze, cuinze et seize de l'Ilet numéro trente sur un plan fait par C. A. Hadin, architecte, en date du 19 mars 1855, et déposé pour référence en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les dits lots trente, quatorze et quinze mesurant ensemble vingt sept pieds et six lignes de face à la rue Casgnet, sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes chacun, entre lignes parallèles. Le dit lot numéro seize forme le coin des rues Casgnet et Johnson et mesure vingt-sept pieds sept pouces de face à la rue Casgnet, sur cent neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Et aussi, ensemble avec vingt-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui s'y trouvent attachées et portant sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant pour payer la réclamation des demandeurs, savoir: La somme de cinq cent quarante-six dollars, intérêt et frais sur actions, avec dix pour cent d'intérêt sur ce montant, à partir du 1er mai 1859, et une autre somme de trois cent douze dollars et cinq cents, montant de contribution sur les dites actions du fonds capital, avec huit pour cent d'intérêt par an sur cette dernière somme, à partir du 1er décembre 1877; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1881; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1883; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1884; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1885; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1886,—avec tous les frais du procès et de la vente ainsi que les taxes et impôts qui y seront dus et exigibles.

L'acquéreur devra en outre assumer le reste de la dite dette hypothécaire pour actions, non encore échues, en faveur de la dite Banque, et de la charte et des lois de la banque, savoir: la somme de dix-huit cent quatre-vingt-sept dollars 50 cts, l'acquéreur assumant aussi les obligations de cette dite institution à la Banque des Citoyens, en vertu de sa charte et de ses lois, et le reste, s'il y a un reliquat, du prix d'adjudication, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 mai—8, 15, 22, 29—juin 5.

ANNONCE JUDICIAIRE.

People's Homestead Association vs. John McCaffrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,496.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Commune, Gravier, St-Jans et Bolivar, désignés par les numéros neuf et dix de l'Ilet numéro trente-cinq, tel que ledit Ilet est figuré dans le plan fait par C. A. Hadin, architecte, en date du 19 mars 1855, et déposé pour référence en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les dits lots numéros neuf et dix mesurant ensemble soixante pieds de face à la rue Bolivar sur une profondeur de cent vingt pieds sept pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par Knight et Carey, le 16 septembre 1881, et déposé en l'étude de J. R. Beard, anciennement notaire en cette ville; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos 1317 et 1319 rue Bolivar, et connues sous le nom de maison d'appartement. Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de John Ford, par acte Parlange pardevant A. Pilié, ancien notaire, le quinzième jour de juillet 1869, enregistré au Bureau des transferts de cette ville, livre 97, folio 158.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9mai—9 16 2, 30—6 9 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Ellen or Helen Buckley Wild

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,301—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Lesée, Casa calvo, Congress et la Fondation, et mesurant chacun quarante-huit pieds de face sur Lesée sur une profondeur de cent soixante-douze pieds, et connus sous les numéros 1 et 2 de la subdivision de Mme H. J. Favrie, acte pardevant E. Stringer, notaire, le 6 mars 1867; le lot numéro quinze, de la subdivision E. Zimmerman, le 3 mai 1881, acte pardevant F. Adolphe, notaire; et le lot numéro seize, de Mme James P. Guinault, le 27 février 1883, acte pardevant O. Dreyfous, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28avril—28 mai 5 12 19 26 juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucien Baron vs Emile R. Chevallier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,244.—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 59, nouveau plan, borné par les rues Valence, Cadiz et Water, et mesurant ensemble cent vingt pieds de face à la rue Water, la même façade au Fleuve, deux cent vingt pieds sur la ligne qui la sépare avec la propriété de dit Ilet, et la même façade sur la rue Cadiz, ensemble avec droits d'accès sur la devanture.

Acquis par E. R. Chaffe par acte en partage avec John T. Michel, conformément à un acte passé pardevant B. Commagere, notaire en cette ville, en date du 31 décembre 1875, dument enregistré au bureau des transferts livre 99, folio 310.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 avril—10 17 24—mai 1 8 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Groceries, Vins, Liqueurs et autres articles, etc.

Meubles, Installations, Meubles, &c.

Smith Bros. & Co. vs. George B. Rice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,589—En vertu d'un writ d'attachement à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et par consentement des parties, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, le SAMEDI, 19 mai 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Casgnet, ancien Jackson, Palmyre, Prieur et Villere, et désignés comme le numéro trente, quatorze, cuinze et seize de l'Ilet numéro trente sur un plan fait par C. A. Hadin, architecte, en date du 19 mars 1855, et déposé pour référence en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les dits lots trente, quatorze et quinze mesurant ensemble vingt sept pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Casgnet, sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes chacun, entre lignes parallèles. Le dit lot numéro seize forme le coin des rues Casgnet et Johnson et mesure vingt-sept pieds sept pouces de face à la rue Casgnet, sur cent neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur comme suit: Les lots numéros trente et quinze, de Mme H. J. Favrie, acte pardevant E. Stringer, notaire, le 6 mars 1867; le lot numéro quinze, de la succession E. Zimmerman, le 3 mai 1881, acte pardevant F. Adolphe, notaire; et le lot numéro seize, de Mme James P. Guinault, le 27 février 1883, acte pardevant O. Dreyfous, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9mai—9 16 2, 30—6 9 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Ellen or Helen Buckley Wild

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,301—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux lots de terre situés dans le faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Lesée, Casa calvo, Congress et la Fondation, et mesurant chacun quarante-huit pieds de face sur Lesée sur une profondeur de cent soixante-douze pieds, et connus sous les numéros 1 et 2 de la subdivision de Mme H. J. Favrie, acte pardevant E. Stringer, notaire, le 6 mars 1867; le lot numéro quinze, de la succession E. Zimmerman, le 3 mai 1881, acte pardevant F. Adolphe, notaire; et le lot numéro seize, de Mme James P. Guinault, le 27 février 1883, acte pardevant O. Dreyfous, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28avril—28 mai 5 12 19 26 juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucien Baron vs Emile R. Chevallier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,244.—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 59, nouveau plan, borné par les rues Valence, Cadiz et Water, et mesurant ensemble cent vingt pieds de face à la rue Water, la même façade au Fleuve, deux cent vingt pieds sur la ligne qui la sépare avec la propriété de dit Ilet, et la même façade sur la rue Cadiz, ensemble avec droits d'accès sur la devanture.

Acquis par E. R. Chaffe par acte en partage avec John T. Michel, conformément à un acte passé pardevant B. Commagere, notaire en cette ville, en date du 31 décembre 1875, dument enregistré au bureau des transferts livre 99, folio 310.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 avril—10 17 24—mai 1 8 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Groceries, Vins, Liqueurs et autres articles, etc.

**Meubles,